

Pages de Profils



Chaque année, notre région a besoin de près de 350 000 contrats saisonniers pour assurer ses activités : 76 000 CDD et 273 000 missions d'intérim, sachant que la durée de ces dernières est nettement plus courte. Les CDD saisonniers sont presque entièrement concentrés dans les secteurs tertiaires tandis que les missions saisonnières sont plutôt orientées vers l'industrie, la construction et les services aux entreprises.

Les emplois saisonniers sont proportionnellement mieux représentés dans les services aux entreprises dans le Nord. Dans le Pas-de-Calais, les CDD saisonniers sont nettement plus orientés vers le commerce et les missions saisonnières vers l'industrie.

Les CDD et missions d'intérim ne sont cependant pas spécifiquement associés à l'emploi saisonnier : au-delà de leur utilisation à des fins saisonnières, ces formes d'emploi sont intégrées de manière plus large au fonctionnement des marchés locaux du travail.

L'emploi saisonnier : une ressource d'ajustement importante

David Desrivierre
Service études et diffusion



L'intensité de l'activité économique n'est pas constante au cours de l'année. De nombreux facteurs provoquent des fluctuations et plusieurs éléments permettent au tissu productif de s'adapter à cette variabilité. Le recours à l'emploi saisonnier permet de répondre aux accroissements temporaires d'activité, rendant ainsi possible une adaptabilité nécessaire au bon fonctionnement de l'économie locale. Répondre aux besoins temporaires d'augmentation de l'activité passe essentiellement par deux formes d'emploi, les CDD et les missions d'intérim, même si leurs utilisations débordent le seul cadre de l'emploi saisonnier. Les politiques publiques, qui visent à concilier, à un niveau local, flexibilité de l'emploi et stabilité professionnelle, ont besoin de comprendre les mécanismes d'ajustement retenus par les entreprises à un niveau microéconomique et par le marché du travail à un niveau macroéconomique.

Il est délicat de caractériser l'intensité et les spécificités de l'emploi saisonnier car il n'est pas possible d'identifier précisément celui-ci sur la base des nomenclatures existantes. L'estimation nécessite donc une méthode de détection de la saisonnalité [Encadré 1](#). Celle-ci est définie au sens large et correspond à tout accroissement temporaire, significatif et récurrent de l'emploi par rapport à un niveau normal d'activité.

Au sens premier du terme, cette définition intègre les variations de l'activité liées au climat : saisonnalité

dans l'agriculture et le tourisme. L'emploi saisonnier ne doit cependant pas être confondu avec l'emploi touristique : certains emplois touristiques ne sont pas saisonniers car ils sont présents tout au long de l'année sans saisonnalité marquée et certains emplois saisonniers ne sont pas liés au tourisme comme les emplois saisonniers dans l'industrie ou la construction. Cette mesure de la saisonnalité intègre également d'autres éléments qui ne sont pas directement liés aux évolutions infra-annuelles du climat : c'est le cas, par exemple, du remplacement d'actifs durant la saison estivale ou des surcroûts d'activité observés dans les secteurs culturel et associatif.

La période d'estimation, qui s'étend de novembre 2006 à octobre 2007, est antérieure à la crise de 2008, qui a eu un impact considérable sur le recours à certaines formes particulières d'emploi, en particulier l'intérim. Elle autorise de ce fait une description des caractéristiques structurelles de l'emploi saisonnier.

UNE SAISONNALITÉ EN CDD DANS LE TERTIAIRE ET EN INTÉRIM DANS L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

Le volume de missions saisonnières pour la période novembre 2006 - octobre 2007 est nettement plus important que celui des CDD saisonniers : 273 000 contre 76 000 [Tableau 1](#). Néanmoins ces deux données ne sont pas directement comparables en raison des différences de durée des contrats

de travail : alors que les missions saisonnières durent en moyenne de une à deux semaines, la durée moyenne des CDD saisonniers est de six à huit semaines.

La répartition des emplois saisonniers par secteur diffère significativement entre les CDD et l'intérim : si les CDD saisonniers sont presque exclusivement associés au secteur tertiaire (près de 95 %), les missions saisonnières sont avant tout orientées vers l'industrie, les autres services marchands et la construction.

Deux secteurs d'activité ne font appel qu'à un seul type de contrat saisonnier : l'activité saisonnière dans la construction repose uniquement sur l'intérim tandis que le surcroît d'activité dans l'administration publique repose uniquement sur les CDD. Concernant ce secteur, la saisonnalité s'écarte de son sens commun : il s'agit ici essentiellement du remplacement des fonctionnaires au cours de la période estivale. Il s'agit pourtant bien d'une saisonnalité de l'emploi dans le sens où l'accroissement du niveau d'emploi est temporaire, significatif et récurrent d'année en année.

Tableau 1 : STRUCTURE RÉGIONALE DE L'EMPLOI SAISONNIER

Unités : nombre, %

Secteurs d'activité	CDD saisonniers		Intérimaires saisonniers	
	Emplois	Répartition	Missions	Répartition
Agriculture	1 342	1,8	1 788	0,7
Industrie	2 682	3,5	107 103	39,3
Construction	0	0,0	49 932	18,3
Commerce, hôtellerie et restaurants	19 808	26,0	24 351	8,9
Autres services marchands	18 696	24,5	70 656	25,9
Administrations publiques et éducation	18 648	24,5	0	0,0
Santé, action sociale, services collectifs et personnels	15 027	19,7	18 987	7,0
Ensemble des secteurs	76 203	100,0	272 817	100,0

Source : DADS 2007 (Insee), déclarations mensuelles Intérim 2007 (Dares).

ENCADRÉ 1 : ESTIMATION DE LA SAISONNALITÉ

Un travailleur saisonnier peut être recruté selon trois types de contrat :

- un contrat à durée déterminée (CDD),
- un contrat de travail intermittent,
- une mission d'intérim.

Deux sources complémentaires sont mobilisées : les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les CDD et les contrats intermittents et les fichiers de contrats d'intérim de Pôle emploi qui sont issus des " relevés mensuels de contrats de travail temporaire " transmis par les agences de travail temporaire.

La principale difficulté est qu'il n'existe pas de catégorie spécifique permettant d'appréhender l'emploi saisonnier dans les nomenclatures existantes : il est donc nécessaire de développer une méthode indirecte permettant d'estimer cet emploi saisonnier.

Une saison est alors définie par la conjonction de quatre éléments :

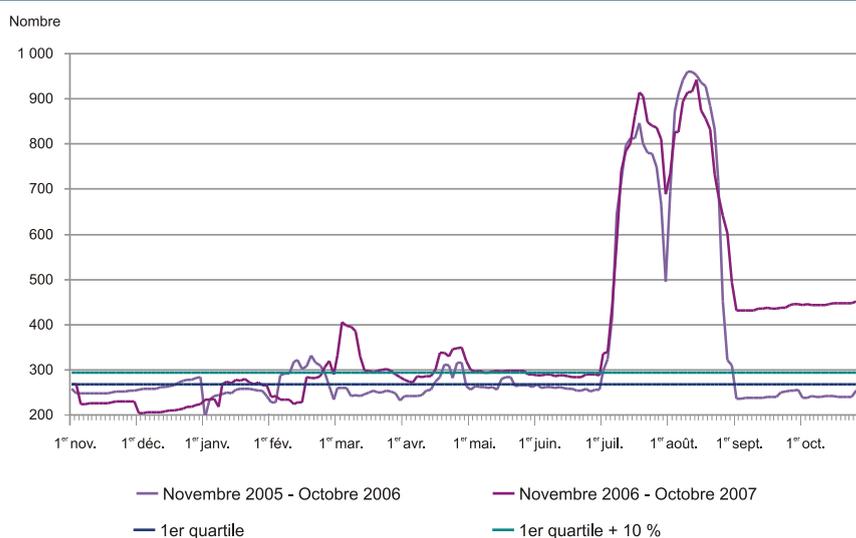
- une zone géographique,
- un secteur d'activité détaillé,
- une date de début,
- une date de fin.

Une activité sera qualifiée de potentiellement saisonnière si le niveau maximal de la série d'emploi annuelle est supérieur au premier quartile (considéré comme le niveau de base de l'emploi) augmenté d'un seuil de significativité de 10 % [Graphique 6](#). Afin d'assurer une certaine robustesse, les saisons pour lesquelles la durée est trop courte et/ou les effectifs concernés trop faibles ne sont pas retenues.

Le nombre d'emplois saisonniers pour une saison donnée correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et la date de fin sont incluses dans les bornes de la saison considérée.

La période d'estimation s'étend de novembre 2006 à octobre 2007 : elle permet de saisir les saisons d'été et d'hiver dans leur totalité. Elle est en outre antérieure à la crise de 2008, qui a eu un impact considérable sur le recours à certaines formes particulières d'emploi (en particulier l'intérim) : elle autorise de ce fait une description des caractéristiques structurelles de l'emploi saisonnier. La détection de la saisonnalité est réalisée sur deux périodes successives, de novembre 2005 à octobre 2006 et de novembre 2006 à octobre 2007, de manière à assurer la récurrence des saisons détectées.

Graphique 6 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI POUR LES CHAMBRES D'HÔTES ET LES CENTRES DE VACANCES POUR LE DÉPARTEMENT DU NORD



Source : DADS novembre 2006 à octobre 2007 (Insee).

UNE COMBINAISON CDD-INTÉRIM DIFFÉRENCIÉE SELON LES SECTEURS

Les volumes d'emplois saisonniers en CDD et en intérim [Tableau 1](#) ne sont pas directement comparables en raison de la différence de durée des contrats. Pour analyser la combinaison

entre CDD et intérim propre à chaque secteur, il est nécessaire de contourner cette difficulté en considérant le nombre d'emplois saisonniers en moyenne quotidienne sur l'année : ainsi, quel que soit le secteur d'activité, 11 700 CDD saisonniers et 6 700 missions d'intérim saisonnières

peuvent être observées dans la région en moyenne chaque jour de l'année, soit, pour un total de 18 400, une répartition de deux tiers un tiers.

Cette proportion, qui évolue considérablement au cours de l'année, est également nettement différenciée d'un secteur à l'autre

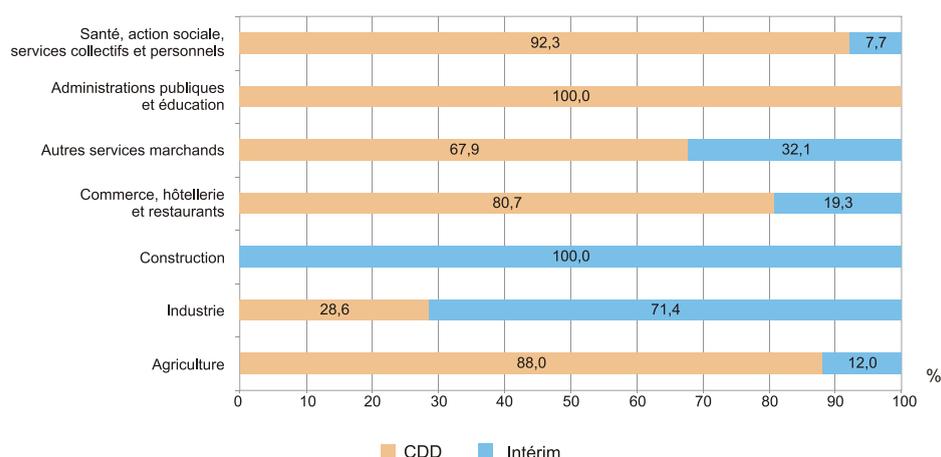
Graphique 1. Si la part de l'emploi saisonnier en CDD est généralement beaucoup plus importante (près de 81 %) dans le commerce, l'hôtellerie et les restaurants, c'est l'inverse pour les deux secteurs ayant majoritairement recours à l'intérim saisonnier : l'industrie (71 % d'intérim) et la construction (100 % d'intérim).

UN POIDS DE LA SAISONNALITÉ PLUS MARQUÉ POUR L'INTÉRIM QUE POUR LES CDD

L'ampleur de la saisonnalité par rapport au niveau de référence de l'emploi est systématiquement plus élevée pour l'intérim que pour les CDD (Tableau 2). Par exemple, pour le secteur des autres services marchands (essentiellement les services aux entreprises), la part de la saisonnalité est de 27,8 % pour l'intérim contre 5,6 % pour les CDD. Ainsi, même dans le cadre du travail intérimaire, une part importante des emplois ne semble pas relever d'une logique de saisonnalité et s'intègre plus largement au fonctionnement des marchés locaux du travail.

Ces résultats masquent en outre des différences importantes entre les activités internes à chaque secteur. Par exemple, près de 30 % des missions de la construction peuvent être considérées comme saisonnières. Cette proportion passe à 51 %

Graphique 1 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI SAISONNIER RÉGIONAL



Source : DADS 2007 (Insee), déclarations mensuelles Intérim 2007 (Dares).

dans l'activité plus spécifique de la construction de bâtiments pour les activités de spectacle et d'hébergement. Elle tombe à 15 % dans l'activité d'installations d'équipements thermiques et de climatisation.

COMMERCE : 42 % DES CDD SAISONNIERS POUR LE PAS-DE-CALAIS CONTRE 18 % POUR LE NORD

Le nombre de CDD saisonniers est deux fois plus élevé dans le Nord que dans le Pas-de-Calais : 50 000 contre 26 000 (Tableau 3). Ce résultat paraît logique dans la mesure où le volume total d'emplois est nettement plus important dans le département du Nord : au 31 décembre 2007, l'emploi total était de 1 036 000 pour le Nord contre 499 000 dans le Pas-de-Calais. Les deux départements se différencient en outre par la structure de l'emploi

saisonnier en CDD : le poids associé au commerce est nettement plus élevé dans le Pas-de-Calais (42 % contre 18 %). À une échelle plus détaillée, le secteur de la restauration de type traditionnel présente une saisonnalité plus marquée dans le Pas-de-Calais (7,5 % de l'emploi saisonnier total) que dans le Nord où, par rapport aux critères de détection de la saisonnalité, cette dernière n'est pas significative.

Ainsi, le secteur de la restauration de type traditionnel est-il bien présent dans le département du Nord mais l'activité est relativement régulière tout au long de l'année, liée en particulier au tourisme d'affaires. Comparativement, dans le Pas-de-Calais, l'activité présente un surcroît temporaire significatif au cours de la période estivale, pour répondre aux besoins du tourisme de loisirs.

Tableau 2 : POIDS DE L'EMPLOI SAISONNIER RÉGIONAL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN MOYENNE SUR L'ANNÉE

Secteurs d'activité	CDD			Intérim		
	Saisonniers	Référence	%	Saisonniers	Référence	%
Agriculture	1 342	11 070	12,1	1 788	11 049	16,2
Industrie	2 682	240 452	1,1	107 103	527 733	20,3
Construction	n s.	n s.	n s.	49 932	175 491	28,5
Commerce, hôtellerie et restaurants	19 808	225 561	8,8	24 351	194 533	12,5
Autres services marchands	18 696	334 748	5,6	70 656	253 745	27,8
Administrations publiques et éducation	18 648	157 664	11,8	n s.	n s.	n s.
Santé, action sociale, services coll. et pers.	15 027	243 365	6,2	18 987	80 353	23,6

n s. : non significatif en termes de saisonnalité.

Note de lecture : le niveau de référence de l'emploi correspond au premier quartile pour les CDD et au nombre total de missions pour l'intérim.

Source : DADS 2007 (Insee), déclarations mensuelles Intérim 2007 (Dares).

INDUSTRIE : 58 % DES MISSIONS SAISONNIÈRES POUR LE PAS-DE-CALAIS CONTRE 30 % POUR LE NORD

À l'inverse, le poids du secteur des autres services marchands, essentiellement les services aux entreprises, est plus important dans le Nord (32 % contre 11 %).

De la même manière que pour la saisonnalité en CDD, le nombre de missions d'intérim saisonnières est deux fois plus élevé dans le Nord que dans le Pas-de-Calais : 186 000 contre 86 000 [Tableau 4](#). En termes de structure de l'emploi saisonnier, l'intérim est davantage orienté vers l'industrie dans le Pas-de-Calais (58 % contre 30 % pour le Nord). En outre, l'intérim saisonnier industriel est davantage centré sur les industries agroalimentaires (préparation de produits alimentaires, industrie du poisson, etc.).

Pour le Nord, il s'agit davantage d'industries manufacturières et notamment la construction de véhicules automobiles qui compte près de 10 000 missions saisonnières sur la période considérée. De manière symétrique, le poids du secteur des autres services marchands est deux fois plus élevé dans le Nord que dans le Pas-de-Calais (31 % contre 16 %). Il s'agit essentiellement de services aux entreprises du secteur industriel : manutention portuaire, entreposage non frigorifique, fret, etc.

CDD : UNE SAISONNALITÉ ESTIVALE ET AUTOMNALE

L'ampleur de la saisonnalité en CDD n'est pas uniforme au cours de l'année : elle est surtout liée à la saison estivale et reste assez importante jusqu'au mois d'octobre. Ainsi, le volume d'emploi saisonnier en CDD pour le département du Nord est de l'ordre

de 600 en janvier contre 20 000 en août. Le cas du secteur des administrations publiques et de l'éducation est marquant : la saisonnalité est surtout concentrée sur les mois de juillet et d'août et correspond au remplacement des fonctionnaires durant l'été.

Tableau 3 : RÉPARTITION DES CDD SAISONNIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR CHAQUE DÉPARTEMENT

Unités : nombre, %

Secteurs d'activité	Nord		Pas-de-Calais	
	CDD saisonniers	Répartition	CDD saisonniers	Répartition
Agriculture	709	1,4	633	2,4
Industrie	2 074	4,1	608	2,3
Commerce, hôtellerie et restaurants	8 978	17,8	10 830	41,8
<i>dont Supermarchés</i>	1 268	2,5	1 183	4,6
<i>dont Commerces de détails et d'habillement</i>	1 256	2,5	594	2,3
<i>dont Ventes à domicile</i>	1 360	2,7	560	2,2
<i>dont Autres hébergements touristiques</i>	1 563	3,1	1 136	4,4
<i>dont Restauration de type traditionnel</i>	0	0,0	1 942	7,5
<i>dont Restauration de type rapide</i>	559	1,1	631	2,4
Autres services marchands	15 988	31,8	2 708	10,5
<i>dont Activités de nettoyage</i>	4 535	9,0	1 047	4,0
<i>dont Services annexes à la production</i>	2 316	4,6	0	0,0
Administrations publiques et éducation	12 791	25,4	5 857	22,6
<i>dont Administrations publiques générales</i>	10 461	20,8	5 526	21,3
Santé, action sociale, services collectifs et personnels	9 767	19,4	5 260	20,3
<i>dont Accueil des personnes âgées</i>	1 545	3,1	587	2,3
<i>dont Organisations associatives</i>	0	0,0	1 382	5,3
<i>dont Aides à domicile</i>	1 023	2,0	0	0,0
<i>dont Activités artistiques</i>	3 345	6,6	737	2,8
<i>dont Autres activités récréatives</i>	554	1,1	1 054	4,1
Ensemble des secteurs	50 307	100,0	25 896	100,0

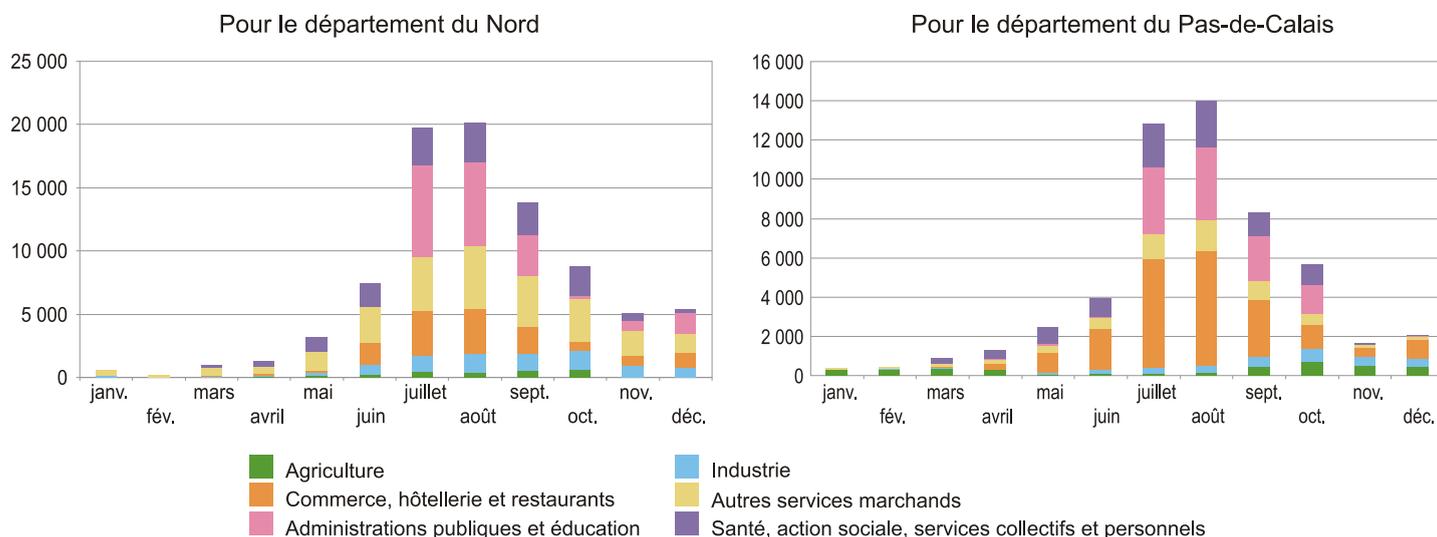
Source : DADS 2007 (Insee).

Tableau 4 : RÉPARTITION DES MISSIONS SAISONNIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR CHAQUE DÉPARTEMENT

Unités : nombre, %

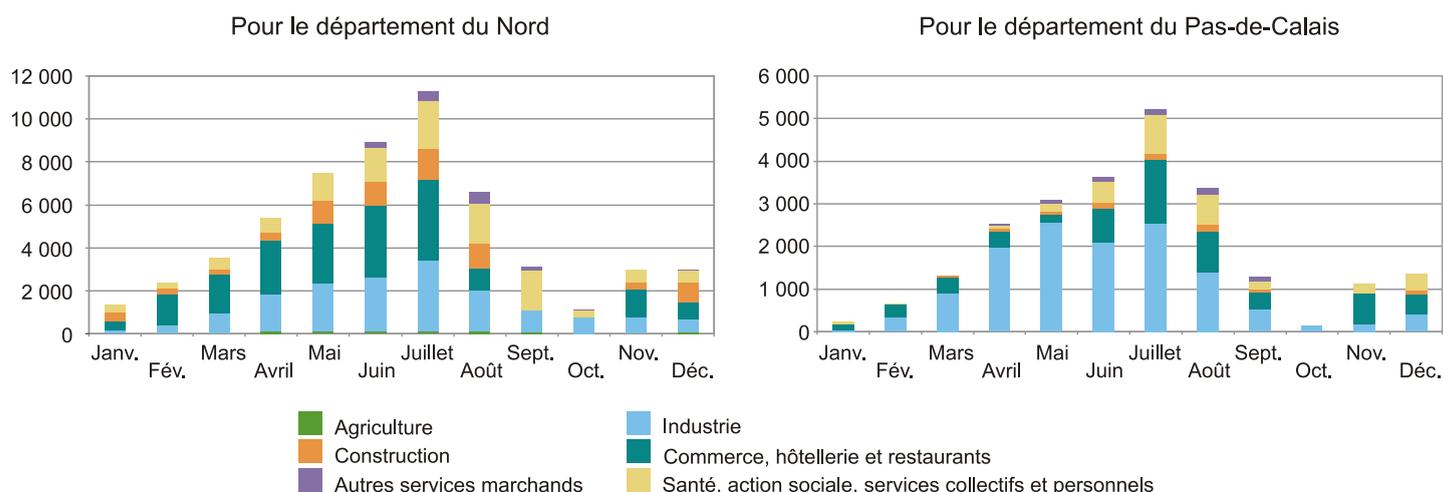
Secteurs d'activité	Nord		Pas-de-Calais	
	Missions saisonnières	Répartition	Missions saisonnières	Répartition
Agriculture	1 788	1,0	0	0,0
Industrie	56 496	30,4	50 607	58,3
<i>dont Préparations industrielles de produits à base de viande</i>	0	0,0	7 478	8,6
<i>dont Industrie du poisson</i>	0	0,0	5 187	6,0
<i>dont Transformation et conservation de pommes-de-terre</i>	0	0,0	5 071	5,8
<i>dont Fabrication industrielle de pain et pâtisserie</i>	2 307	1,2	7 828	9,0
<i>dont Chocolaterie et confiseries</i>	5 372	2,9	0	0,0
<i>dont Fabrication de pièces techniques en plastique</i>	5 494	3,0	9 553	11,0
<i>dont Chaudronnerie-tuyauterie</i>	4 244	2,3	1 227	1,4
<i>dont Construction de véhicules automobiles</i>	9 626	5,2	621	0,7
<i>dont Fabrication d'équipements automobiles</i>	4 306	2,3	2 976	3,4
Construction	35 887	19,3	14 045	16,2
<i>dont Construction de bâtiments divers</i>	10 830	5,8	2 904	3,3
<i>dont Travaux d'installation électrique</i>	5 597	3,0	4 026	4,6
Commerce, hôtellerie et restaurants	21 103	11,3	3 248	3,7
<i>dont Vente par correspondance</i>	9 587	5,2	0	0,0
Autres services marchands	56 989	30,6	13 667	15,7
<i>dont Manutention portuaire</i>	6 343	3,4	0	0,0
<i>dont Entreposage non frigorifique</i>	15 248	8,2	5 415	6,2
<i>dont Messagerie, fret express</i>	5 199	2,8	3 069	3,5
<i>dont Conditionnement à façon</i>	4 411	2,4	0	0,0
<i>dont Services annexes à la production</i>	7 140	3,8	2 740	3,2
Santé, action sociale, services collectifs et personnels	13 716	7,4	5 271	6,1
<i>dont Enlèvement et traitement des ordures ménagères</i>	10 711	5,8	5 271	6,1
Ensemble des secteurs	185 979	100,0	86 838	100,0

Source : déclarations mensuelles Intérim 2007 (Dares).

Graphiques 2 et 3 : ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE CDD SAISONNIERS


Source : DADS 2007 (Insee).

Graphiques 4 et 5 : ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE MISSIONS SAISONNIÈRES



Source : déclarations mensuelles Intérim 2007 (Dares).

ENCADRÉ 2 : SAISONNALITÉ TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DES ZONES D'EMPLOI

Si emplois touristiques et emplois saisonniers ne doivent pas être confondus, une partie de l'emploi touristique est susceptible de reposer sur des emplois à caractère saisonnier. En 2007, 9 100 emplois sont identifiés pour les activités 100 % touristiques [► Pour en savoir plus](#). Sur ces 9 100 emplois, 3 650 peuvent être considérés comme saisonniers soit près de 40 % [► Tableau 5](#).

Néanmoins, ces emplois touristiques saisonniers ne sont pas uniformément distribués sur le territoire régional : les zones d'emploi de Berck-Montreuil et de Lille en concentrent ainsi respectivement 22,3 % et 40,1 %. Pour les autres zones d'emploi, cela ne signifie pas nécessairement que les activités entièrement dédiées aux touristes sont peu représentées mais que la saisonnalité y est nettement moins marquée.

Le poids de la saisonnalité est donc très variable : s'il reste assez faible pour la plupart des zones d'emploi, près de sept emplois des activités 100 % touristiques sur dix peuvent être considérés comme saisonniers sur les zones d'emploi de Berck-Montreuil et de Lille.

Tableau 5 : RÉPARTITION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES ACTIVITÉS 100 % TOURISTIQUES PAR ZONE D'EMPLOI EN 2007

Unités : nombre, %

Zones d'emploi	Emplois touristiques* à caractère saisonnier	
	Effectifs	Répartition
Arras	125	3,4
Berck-Montreuil	815	22,3
Boulogne-sur-Mer	162	4,4
Béthune-Bruay	4	0,1
Calais	49	1,3
Douai	28	0,8
Dunkerque	198	5,4
Lens-Hénin	429	11,7
Lille	1 462	40,1
Roubaix-Tourcoing	306	8,4
Saint-Omer	36	1,0
Valenciennes	36	1,0
Cambrai	0	0,0
Flandre-Lys	0	0,0
Maubeuge	0	0,0
Région Nord-Pas-de-Calais	3 648	100,0

* Seuls les emplois des activités 100 % touristiques sont considérés ici.

Source : DADS 2007 (Insee).

INTÉRIM : UNE SAISONNALITÉ PRINTANIÈRE ET ESTIVALE

De la même manière que pour l'emploi saisonnier en CDD, celui reposant sur le travail intérimaire est également maximal au cours de l'été. Ainsi, le nombre de missions saisonnières en Pas-de-Calais n'est que de 250 en janvier contre près de 5 200 en août. Néanmoins, si pour les CDD la saisonnalité déborde sur les mois d'automne, celle relative à l'intérim devient significative nettement plus tôt, au début du printemps.

La comparaison des données saisonnières en CDD et en intérim permet de mettre en évidence la différence de durée des contrats de travail. Pour le Nord par exemple, on dénombre 50 000 CDD saisonniers et 186 000 missions saisonnières sur l'ensemble de la période. À l'inverse, en moyenne mensuelle, le nombre de CDD saisonniers est nettement plus important : pour le mois de juillet, on dénombre en moyenne 20 000 CDD saisonniers par jour contre 11 000 missions

saisonnières. Ce phénomène s'explique directement par le fait que la durée des missions d'intérim est nettement plus courte que celle des CDD saisonniers. Ainsi, que l'on considère les CDD ou les missions d'intérim, la saisonnalité semble nettement structurée autour de la période estivale.

Pour en savoir plus

- " Parcours des intérimaires : les intérimaires les plus expérimentés ont été moins touchés par la crise de 2008-2009 ", Dares, *Dares Analyse*, n° 033, avril 2011.
- " Les contrats courts : les salariés et leurs conditions d'emploi ", Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils* n° 78, septembre 2010.
- " Les contrats courts : leurs poids dans l'emploi régional ", Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils* n° 77, septembre 2010.
- " Activités touristiques : combien d'emplois pour quels actifs dans le Nord-Pas-Calais ? ", Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils* n° 76, septembre 2010.
- " Intérim et activité économique dans le Nord-Pas-de-Calais ", Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils* n° 6, juin 2006.